

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 juin 2010

CP 10/06-35

L'an deux mil dix, le 21 juin à 17 H 30, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etaient excusés : MM. Massip et Moignard.

AVENANT 2010 A LA CONTRACTUALISATION N°1 DE 2007 ENTRE LA COMMUNE DE MONTBARTIER ET LE DEPARTEMENT

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

En application de ces règles, la commune de MONTBARTIER bénéficie d'un 1^{er} contrat d'équipement approuvé par la commission permanente le 22 octobre 2007 et composé des projets ci-après :

Nature des opérations	Dépense éligible HT	Taux	Montant de la subvention
1. BATIMENTS COMMUNAUX			
1 Création de l'accueil et du secrétariat de mairie 1ère tr	15 500 €	33%	5 115 €
2 Création de l'accueil et du secrétariat de mairie 2ème tr	15 500 €	33%	5 115 €
3 Aménagement des bureaux du maire et des élus 1ère tr	15 500 €	33%	5 115 €

Nature des opérations	Dépense éligible HT	Taux	Montant de la subvention
4 Aménagement des bureaux du maire et des élus 2ème tr	15 500 €	33%	5 115 €
5 Travaux d'accessibilité à la mairie 1ère tr	17 500 €	33%	5 775 €
6 Travaux d'accessibilité à la mairie 2ème tr	7 110 €	33%	2 346 €
7 Aménagement des archives et annexes à la mairie 1ère tr	15 500 €	33%	5 115 €
8 Aménagement des archives et annexes à la mairie 2ème tr	9 100 €	33%	3 003 €
9 Aménagement de la salle du conseil municipal 1ère tr	19 000 €	33%	6 270 €
10 Aménagement de la salle du conseil municipal 2ème tr	19 000 €	33%	6 270 €
11 Création des sanitaires de la salle des fêtes 1ère tr	15 500 €	33%	5 115 €
12 Création des sanitaires de la salle des fêtes 2ème tr	15 500 €	33%	5 115 €
13 Accessibilité de la salle des fêtes aux personnes handicapées 1ère tr	17 500 €	33%	5 775 €
14 Accessibilité de la salle des fêtes aux personnes handicapées 2ème tr	17 500 €	33%	5 775 €
15 Création de cuisines à la salles des fêtes 1ère tr	19 000 €	33%	6 270 €
16 Création de cuisines à la salles des fêtes 2ème tr	19 000 €	33%	6 270 €
17 Création des réserves de la salle des fêtes 1ère tr	19 000 €	33%	6 270 €
18 Création des réserves de la salle des fêtes 2ème tr	19 000 €	33%	6 270 €
19 Création de la salle de réunions n°1ère tr	19 000 €	33%	6 270 €
20 Création de la salle de réunions n°1 2ème tr	19 000 €	33%	6 270 €
21 Construction de la salle de réunions n°2 1ère tr	19 000 €	33%	6 270 €
22 Construction de la salle de réunions n°2 2ème tr	19 000 €	33%	6 270 €
23 Construction de la salle à usages multiples 1ère tr	19 000 €	33%	6 270 €
24 Construction de la salle à usages multiples 2ème tr	19 000 €	33%	6 270 €
25 Création de l' espace accueil et bar à la salle des fêtes 1ère tr	19 000 €	33%	6 270 €
26 Création de l' espace accueil et bar à la salle des fêtes 2ème tr	19 000 €	33%	6 270 €
27 Création de auvents en périphérie de la salle des fêtes 1ère tr	19 000 €	33%	6 270 €
28 Création de auvents en périphérie de la salle des fêtes 2ème tr	19 000 €	33%	6 270 €
29 Réhabilitation de la structure d'un bâtiment communal 1ère tr	15 500 €	33%	5 115 €
30 Réhabilitation de la structure d'un bâtiment communal 2ème tr	15 500 €	33%	5 115 €
31 Rescindement du bâtiment à vocation de logement 1ère tr.	15 500 €	33%	5 115 €
32 Rescindement du bâtiment à vocation de logement 2ème tr.	15 500 €	33%	5 115 €
33 Réfection de charpente et isolation des deux logements 1ère tr	15 500 €	33%	5 115 €
34 Réfection de charpente et isolation des deux logements 2ème tr	15 500 €	33%	5 115 €
35 Réhabilitation intérieure des futurs logements 1ère tr	15 500 €	33%	5 115 €
36 Réhabilitation intérieure des futurs logement 2ème tr	15 500 €	33%	5 115 €

Nature des opérations	Dépense éligible HT	Taux	Montant de la subvention
37 Mise hors d'eau des futurs logements locatifs 1ère tr	15 500 €	33%	5 115 €
38 Mise hors d'eau des futurs logements locatifs 2ème tr	15 500 €	33%	5 115 €
39 Travaux de mise aux normes de confort des 2 logements 1ère tr	15 500 €	33%	5 115 €
40 Travaux de mise aux normes de confort des 2 logements 2ème tr	14 010 €	33%	4 623 €
41 Accessibilité du T2 réservé aux personnes handicapées	7 500 €	33%	2 475 €
2. URBANISME ET ENVIRONNEMENT			
42 Création du parking du stade de football	19 000,00 €	33,00%	6 270,00 €
3. EQUIPEMENTS SPORTIFS			
43 Création d'une salle de sports	26 000 €	60%	15 600 €
44 Construction d'une salle d'arts martiaux	305 000 €	22,50%	68 625 €
45 Création d'un terrain d'honneur avec tribunes	296 396 €	22,50%	66 689 €
46 Création d'un terrain d'entraînement de football	200 000 €	22,50%	45 000 €
47 Construction d'un vestiaire / club-house	305 000 €	22,50%	68 625 €
SUBVENTION GLOBALISEE	492 971,00 €		

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	1 959 169,90 €
Dépense subventionnable H.T.	1 824 616,00 €
Subvention globalisée	492 971,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	25,16%

A ce jour, les 1^{er} et 2^{ème} tiers de la subvention globale, soit 328 648 € ont été versés, le solde d'un montant prévisionnel de 164 323 € à venir.

DEMANDE D'AVENANT 2010

La commune de MONTBARTIER souhaite modifier le contrat d'équipement approuvé en 2007 et sollicite à cet effet la conclusion d'un avenant qui entérine :

- la suppression de projets inscrits en contractualisation 2007,
- la modification conséquente de coûts de 2 opérations,
- la prise en compte d'opérations nouvelles.

1/ Les opérations retirées du contrat initial :

- le réaménagement de la mairie,
- la création de logements locatifs à l'ancienne poste.

2/ des projets revus dans leur coût :

- la prise en compte d'un surcoût de 500 000 € pour la salle des fêtes,
- la réduction du coût du stade de 896 396 € ramenés à 83 051 €.

3/ Les opérations nouvelles souhaitées par la commune :

- une chaufferie bois en réseau pour alimentation des bâtiments communaux (école, cantine, mairie, foyer rural, maison des associations),
- la création d'un city ground,
- la création de la maison des associations,
- le réaménagement du cimetière,
- les aménagements au carrefour RD77 et VC 2,
- la création d'un chemin piétonnier reliant les lotissements au village.

PROPOSITION D'AVENANT 2010

Compte tenu des opérations initiales qui restent à l'avenant (Références N°11 à 28, 42 à 44 du contrat initial sus-cité), après retrait des projets abandonnés par la commune de MONTBARTIER et intégration des nouvelles opérations présentées par la municipalité actuelle, le contrat après avenant comporte les opérations et subventions au tableau présenté.

Coût H.T. du programme	1 968 795,04 €
Dépense subventionnable H.T.	1 739 088,00 €
Subvention globalisée	492 971,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	25,04%

Opérations	Articles	Sous fonctions	Montants
N°1 à 4, 19 à 29	204 1437	74	184 028 €
N°5 à 18	204 1436	74	87 780 €
N° 30 à 31	204 1434	74	47 749,00 €
N° 33 à 37	204143	32	173 414 €
TOTAL			492 971 €

Au vu de cet avenant et des aides départementales déjà octroyées au titre des 1^{er} et 2^{ème} tiers, soit 328 648 €, reste à verser la somme de 164 323 € pour le solde à l'expiration du contrat, ou à la demande de la commune, par anticipation, si le programme d'investissements a été réalisé et au plus tôt dans les deux ans à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente. Le versement intervient sur production des factures acquittées au titre de la réalisation du programme subventionné et visées du comptable et de l'ordonnateur ou sur présentation d'un récapitulatif des dites factures lui-même dûment visé.

Le mandatement sera effectué sur présentation du certificat pour paiement établi au vu des pièces justificatives de dépenses et après contrôle administratif et technique de la réalisation des projets subventionnés par les services départementaux compétents.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 22 octobre 2007 approuvant le contrat d'Equipement de la commune de Montbartier,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant au contrat susvisé qui comporte les opérations suivantes, compte tenu des opérations initiales qui restent à l'avenant (Références N°11 à 28, 42 à 44 du contrat initial sus-cité), après retrait des projets abandonnés par la commune de Montbartier et intégration des nouvelles opérations présentées par la municipalité actuelle :

Nature des opérations	Dépense éligible HT	Taux	Montant de la subvention
1. BATIMENTS COMMUNAUX			
1 Création des sanitaires de la salle des fêtes 1ère tr	15 500 €	33%	5 115 €
2 Création des sanitaires de la salle des fêtes 2ème tr	15 500 €	33%	5 115 €
3 Accessibilité de la salle des fêtes aux personnes handicapées 1ère tr	17 500 €	33%	5 775 €
4 Accessibilité de la salle des fêtes aux personnes handicapées 2ème tr	17 500 €	33%	5 775 €
5 Création de cuisines à la salle des fêtes 1ère tr	19 000 €	33%	6 270 €
6 Création de cuisine à la salle des fêtes 2ème tr	19 000 €	33%	6 270 €
7 Création des réserves de la salle des fêtes 1ère tr	19 000 €	33%	6 270 €
8 Création des réserves de la salle des fêtes 2ème tr	19 000 €	33%	6 270 €
9 Création de la salle de réunions n°1ère tr	19 000,00 €	33,00%	6 270,00 €

Nature des opérations	Dépense éligible HT	Taux	Montant de la subvention
10 Création de la salle de réunions n°1 2ème tr	19 000 €	33%	6 270 €
11 Construction de la salle de réunions n°2 1ère tr	19 000 €	33%	6 270 €
12 Construction de la salle de réunions n°2 2ème tr	19 000 €	33%	6 270 €
13 Construction de la salle à usages multiples 1ère tr	19 000 €	33%	6 270 €
14 Construction de la salle à usages multiples 2ème tr	19 000 €	33%	6 270 €
15 Création de l' espace accueil et bar à la salle des fêtes 1ère tr	19 000,00 €	33,00%	6 270,00 €
16 Création de l' espace accueil et bar à la salle des fêtes 2ème tr	19 000 €	33%	6 270 €
17 Création de auvents en périphérie de la salle des fêtes 1ère tr	19 000 €	33%	6 270 €
18 Création de auvents en périphérie de la salle des fêtes 2ème tr	19 000 €	33%	6 270 €
19 Réfection de charpente et isolation Maison des associations 1ère tr	15 500 €	33%	5 115 €
20 Réfection de charpente et isolation Maison des associations 2ème tr	15 500 €	33%	5 115 €
21 Réfection des menuiseries Maison des associations 1ère tr	15 500 €	33%	5 115 €
22 Réfection des menuiseries Maison des associations 2ème tr	15 500 €	33%	5 115 €
23 Aménagement intérieur Maison des associations 1ère tr	15 500 €	33%	5 115 €
24 Aménagement intérieur Maison des associations 2ème tr	15 500 €	33%	5 115 €
25 Mise hors d'eau du bâtiment de la Maison des associations	7 793 €	33%	2 572 €
26 Accessibilité de la maison des associations aux personnes handicapées 1ère tr	17 500 €	33%	5 775 €
27 Accessibilité de la maison des associations aux personnes handicapées 2ème tr	17 500 €	33%	5 775 €
28 Création d'une chaufferie bois	336 539,00 €	33%	111 057 €
29 Travaux au cimetière	19 331 €	33%	6 379 €
2. URBANISME ET ENVIRONNEMENT			
30 Aménagements des abords du carrefour RD77/VC2	28 128 €	33%	9 282 €
31 Création du parking du stade de football	19 000 €	33%	6 270 €
32 Création d'une liaison piétonne entre le lieu-dit « Foures » et le village	97 566,00 €	33,00%	32 197,00 €
3. EQUIPEMENTS SPORTIFS			
33 Aménagement au terrain de sports	83 051 €	22,50%	18 686 €
34 Création d'un city ground	77 680 €	22,50%	17 478 €
35 Création d'une salle de sports	26 000 €	60,00%	15 600 €
36 Construction d'une salle d'arts martiaux	305 000 €	22,50%	68 625 €
37 Création d'une salle multisports	235 666 €	22,50%	53 025 €
SUBVENTION GLOBALISEE	492 971,00 €		

- Rappelle que les deux premiers tiers de la subvention ont déjà été octroyés ;
- précise que le solde de la subvention, soit 164 323 € sera versé à l'expiration du contrat, ou à la demande de la commune, par anticipation, si le programme d'investissements a été réalisé et au plus tôt dans les deux ans à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente. Le versement interviendra sur production des factures acquittées au titre de la réalisation du programme subventionné et visées du comptable et de l'ordonnateur ou sur présentation d'un récapitulatif des dites factures lui-même dûment visé ;
- Précise également que le mandatement sera effectué sur présentation du certificat pour paiement établi au vu des pièces justificatives de dépenses et après contrôle administratif et technique de la réalisation des projets subventionnés par les services départementaux compétents.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,